

veau né portera le nom de Comte d'Alais, & est le troisiéme Prince vivant de cette Illustre Maison.

III. On a formé un nouveau Conseil des Finances, qui est composé de S. A. R. Mr. le Duc Regent, du Duc de Bourbon, du Cardinal du Bois, de Mr. le Chancelier, du Maréchal de Villeroi, du Contrôleur General, & de Mr. Fagon Conseiller d'Etat. Ce dernier, qui est fort en faveur, a obtenu une pension annuelle de 12000. livres. Le 8. le Cardinal de Rohan prit Séance dans le Conseil de Regence, & se plaça auprès des Princes du Sang au dessus du Chancelier & des Ducs & Pairs, qui prétendent néanmoins que leur Dignité leur donne dans le Royaume le rang sur les Cardinaux; une pareille entreprise à celle de ce Prélat n'ayant d'ailleurs peu ou point d'exemple. Il s'est élevé une grande contestation au sujet de cette préférence, qui pourroit autoriser à l'avenir les autres Cardinaux à vouloir jouir de cette même prérogative. Voici comme on mande que la chose s'est passée.

Contestation
pour la pré-
férence entre
les Cardi-
naux & les
Ducs &
Pairs.

LE jour que le Cardinal de Rohan entra au Conseil de Regence, & se plaça après les Princes du Sang, ce Prélat y vint de bonne heure avec Mr. le Duc Regent; & Mr. le Chancelier y étant ensuite venu, dit à Son Eminence qu'elle étoit assise à sa place; mais Mr. le Duc Regent ayant pris la parole, dit, Mr. assoyez-vous là, en lui marquant la place qu'il devoit occuper au dessous de ce Prélat. Il y eut encore quelques paroles de part & d'autre, & Mr. le Chancelier ayant demandé la permission de former son opposition, cela lui fut accordé. Le Marechal de Villars voyant que les autres Membres du Conseil, qui étoient assis sur de la table, gardoient un profond silence, dé-
clara